

LE RIRE A LA PAROLE AU GOSIER ...

Dans le cadre de la fête patronale dont le thème cette année est **“Cultivons le rire pour mieux vivre ensemble”**, la Ville du Gosier invite les diseurs, conteurs, humoristes, comédiens, slameurs et autres artistes de la parole et de l'image à participer aux différents concours qu'elle organise, à savoir : le concours de slam, le concours de nouvelles et le concours d'images (photographie, caricature et vidéo)

Article 1 : Objet des concours

La Ville du Gosier dans le cadre de la Fête Patronale 2010 organise :

- un concours de slam
- un concours de nouvelles
- un concours d'images (photographie, vidéo, caricatures)

Article 2 : Conditions du concours

Les concours sont ouverts à toutes personnes de plus de 16 ans. Le thème des concours est “le rire a la parole”. Les candidats sont libres d'interpréter ce thème comme ils l'entendent. Seules restrictions, les candidats sont tenus au respect des dispositions légales en vigueur et ne devront en aucun cas, porter atteinte par leur propos aux droits des personnes (diffamation, injures, respect de la vie privée), à l'ordre public et aux bonnes moeurs.

Article 3 : Inscriptions

Les candidats sont invités à s'inscrire aux différents concours auprès de la Direction des Affaires Culturelles de la Ville du Gosier. Pour le concours de slam, les inscriptions seront ouvertes jusqu'à 10 mn avant le début de l'épreuve.

Direction des Affaires Culturelles : Bd du Général de Gaulle,
ancien OMCCS 0590 85 90 60.

Les inscriptions aux différents concours peuvent être téléchargées sur le site de la ville : www.villedugosier.fr

Article 4 : Calendrier et infos pratiques

Le concours de slam : il aura lieu le Dimanche 29 août 2010 à 19h00, sur le podium. Seuls les candidats dûment inscrits pourront concourir. L'inscription vaut acceptation du règlement. Les candidats auront un passage qui ne devra pas excéder 5 mn.

Le concours de nouvelles : Les candidats lors de leur inscription pourront remettre leur texte court (nouvelle, conte, histoire drôle, monologue ou sketch...) Les textes dactylographiés ne devront pas excéder 5 pages A4. Le concours est ouvert du 5 juillet au 15 août, date butoir de réception des textes. Le candidat lors de son inscription devra déclarer sur l'honneur du caractère inédit de son texte.

Le concours d'images : Les candidats lors de leur inscription pourront remettre une copie (ne pas remettre d'original !) de leur vidéo (gag, portrait humoristique, blague filmée, sketch...). La durée du film est comprise en 1 et 13 mn. Pour ce qui est des caricatures ou des photographies, les envois ne pourront pas excéder 5 images. Le concours est ouvert du 5 au 15 août, date butoir de réception des images.

La remise des prix des 3 concours se fera sur le Podium du Dimanche 29 août, au Boulodrome de la Datcha.

Article 5 : Le jury

Le jury composé de personnalités du monde la culture et d'élus de la Ville du Gosier aura pour critères d'appréciation :

- la conformité aux exigences du règlement
- l'originalité de l'interprétation du thème “Le rire a la parole”
- les qualités de style et de narration, pour le concours de textes courts
- les qualités de composition, d'originalité et d'esthétique pour ce qui est du concours d'images

Article 6 : Prix

CONCOURS DE SLAM :

1er prix : 80 € - 2ème prix : 60€ - 3ème prix : 50€

CONCOURS DE NOUVELLES :

1er prix : 100 € - 2ème prix : 75€ - 3ème prix : 50€

CONCOURS D'IMAGES :

1er prix : 150 € - 2ème prix : 100€ - 3ème prix : 80€